



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, adjointe au maire, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/264

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'AJACCIO pour les travaux d'eau potable et d'assainissement équipements connexes inscrits dans le programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio va faire procéder à la réalisation de travaux de requalification de voiries et d'aménagements hydrauliques sur le secteur des Cannes et des Salines. Ces travaux s'inscrivent dans le programme de rénovation urbaine bénéficiant des financements ANRU, et des financements PAPI pour les ouvrages hydrauliques.

Ainsi, dans le quartier des Cannes, les secteurs concernés sont :

- Avenue PERALDI,
- Rue PERETTI,
- Place BINDA,
- Rue MORO GIAFFERI.

Ainsi dans le quartier des Salines, les secteurs concernés sont :

- Rue François PIETRI,
- Rues transversales,
- Place des Salines.

Les travaux des Cannes seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences. Les travaux des Salines seront réalisés en trois lots de travaux dont le lot 1 qui comprend la déviation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et la reprise des émergences. La CAPA a souhaité confier à la Ville d'Ajaccio la délégation de sa maîtrise d'ouvrage pour ces travaux qui s'inscrivent pleinement dans le cadre programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.

Conformément aux termes de l'avenant N°6 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine d'Ajaccio sur les quartiers des Cannes et des Salines, la participation financière de la CAPA sur les opérations susmentionnées n'est pas prévue au plan de financement des projets objet de la présente convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

En conséquence,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'eau potable et d'assainissement et équipements connexes entrant dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de Mme Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 septembre 2016 ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent pleinement dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines ;

AUTORISE Monsieur le maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- A signer et exécuter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour les travaux d'eau potable et d'assainissement et équipements connexes entrant dans le cadre du programme de requalification urbaine des quartiers des Cannes et des Salines.

- A signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016_264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016

Publication : 30/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

